

Actualités

Janvier 2010

PHÉNOMÈNE SECTAIRE

« AIDER LES VICTIMES SANS LEUR VOLER LEUR AUTONOMIE »

Pour la présidente de l'UNADFI, Catherine Picard, « les adeptes désireux de s'affranchir d'un mouvement sectaire nécessitent un soutien tout particulier du monde associatif » qui joue alors un rôle d'interface...

Voir page 3

SECTES À HAÏTI

LA SCIENTOLOGIE DÉBARQUE À HAÏTI

Les Anonymous de Montréal avaient prévu que des « Ministres volontaires » de la Scientologie se rendraient à Haïti.

Bien que marginal, l'organisation a déjà développé un « commerce » de Dianétique en Haïti et elle se présente dans le journal pro-scientologue, Tampa Bay Informer, comme une association de bienfaisance...

Voir page 11

SANTÉ / BIOLOGIE TOTALE

BELGIQUE / PLAINTÉ POUR HOMICIDE ET NON ASSISTANCE À PERSONNE EN DANGER

Nathalie de Reuck a écrit un livre-enquête « On a tué ma mère » en collaboration avec le documentariste belge, Philippe Dutilleul. Cet ouvrage dénonce des pratiques assimilées à des dérives sectaires et qui se basent sur la « biologie totale »...

Voir page 19

Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu Victimes de Sectes
Reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports, membre associé de l'UNAF

Centre d'accueil, d'étude et de documentation sur les mouvements sectaires
130 rue de Clignancourt - 75018 Paris - Tel : 01.44.92.35.92 - Fax : 01.44.92.34.57
www.unadfi.org - SIRET : 335255956 00039

SOMMAIRE

ACTUALITÉS - FRANCE POUVOIRS PUBLICS

Assemblée nationale - Sénat	1
Assemblée nationale / MIVILUDES	2

PHÉNOMÈNE SECTAIRE

Santé	2
Sortie de secte	3

GROUPES

Communauté des Béatitudes - Les Légionnaires du Christ	4
Opus Dei - Ordre du Temple Solaire - Minh Vacma	5
Scientologie	6

DIVERS

Développement personnel / Terre du Ciel	7
Chronique judiciaire	8
Satanisme	9
Religion	10

ACTUALITÉS - ÉTRANGER PHÉNOMÈNE SECTAIRE

Sectes et religions à Haïti	11
-----------------------------	----

GROUPES

Aum : Japon - Mouvement raëlien : Canada - FLDS : Etats-Unis	14
Scientologie : Etats-Unis, Belgique, Espagne, Canada	15
Scientologie : Australie	16
Ordre du Temple Solaire : Suisse	17
Témoins de Jéhovah	18

DIVERS

Santé / Biologie totale : Belgique	19
Paranormal	20

À VOIR, À LIRE

Le Monde des Religions - Ouvrages	21
-----------------------------------	----

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUESTION N° 47414 DU 28.04.2009

M. Pierre Morel-A-L'Huissier demande à Mme la Ministre de l'Intérieur de lui dresser un bilan de l'activité en France.

Dans sa réponse, datée du 5 janvier 2010, le ministre fait référence à plusieurs circulaires qui précisent aux préfets les outils juridiques disponibles pour engager une lutte coordonnée contre les dérives sectaires.

Lire l'intégralité de la question et de la réponse sur le site :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-47414QE.htm>

QUESTION N° 50821 DU 02.06.2009

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur le rapport annuel publié par la MIVILUDES. Il souhaite connaître les actions menées pour lutter contre l'emprise des sectes dans les domaines relevant de sa compétence.

Dans sa réponse, datée du 29.12.2009, la ministre rappelle que le rapport de la MIVILUDES 2008 pointait l'existence de dérives sectaires

dans le domaine de la santé, et notamment de la psychothérapie, comme les techniques dites de « décodage biologique » ou des « souvenirs induits ». Le dispositif de protection des personnes a donc été renforcé au plan législatif par la réglementation de l'usage du titre de psychothérapeute. Le décret d'application « en cours de finalisation » devrait être publié... Par ailleurs, un groupe d'appui technique a été créé et sa mission est de valider le contenu d'une information objective à destination du grand public sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique.

Lire l'intégralité de la question et de la réponse sur le site :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-50821QE.htm>

QUESTION N° 50827 DU 02.06.2009

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre de l'Intérieur sur « la nécessité de répertorier les mouvements sectaires » et éventuellement, de faire une liste accessible au public.

Dans sa réponse, datée du 26 janvier 2010, la ministre répond que « si la MIVILUDES n'envisage pas de rendre publique une liste des mouvements et pratiques sur lesquels elle a été amenée à travailler, afin d'éviter de stigmatiser inutilement aux yeux du public des pratiques ou des personnes, elle remplit pleinement son rôle de vigilance et d'information par la publication de son rapport annuel et de sa lettre bimestrielle... »

Lire l'intégralité de la question et de la réponse sur le site :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-50827QE.htm>

SÉNAT

QUESTION N° 11592 DU 31.12.009

M. Alain Fauconnier attire l'attention de M. le Ministre de l'Éducation Nationale sur le respect de la laïcité et notamment sur le fait que lorsque des examens publics se déroulent dans des lycées privés, des crucifix soient exposés « pouvant troubler les professeurs et les élèves d'autres religions ou sans religion ». Il demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre...

Réponse à venir.

ASSEMBLÉE NATIONALE / MIVILUDES

MISSION D'INFORMATION SUR LA PRATIQUE DU PORT DU VOILE INTEGRAL SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Le rapport de la mission d'information remis le 26 janvier 2010 se conclut par 18 préconisations. Trois d'entre elles ont été rejetées par une majorité de députés lors du vote final. La préconisation n° 11 demande à la MIVILUDES « de dresser un état des lieux des éventuelles dérives sectaires qui pourraient avoir lieu dans l'entourage des personnes portant le voile intégral ».

En effet, pour la mission d'information, le port du voile intégral est l'expression de dérives sectaires « qu'il faut absolument combattre et les instruments de lutte contre les pratiques sectaires doivent pouvoir être utilisés à cet égard ».

ACTUALITÉS - FRANCE PHÉNOMÈNE SECTAIRE

SANTÉ

DES SECTES NICHENT DANS LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Lors d'un entretien, la présidente de l'ADFI Nantes, Dominique Hubert, rapporte qu'en 2008, 178 cas d'emprise sectaire ont été signalés à l'ADFI. Celle-ci reçoit des ex-adeptes, parfois longtemps après les faits mais elle accueille aussi des proches, des parents, des amis concernés par le phénomène.

La santé, le bien-être et la formation professionnelle sont les domaines les plus infiltrés actuellement. Des mouvements sectaires s'incrument ainsi dans des foires et des salons ou bien encore organisent des conférences dans des hôtels ou des salles municipales.

Dominique Hubert évoque les multinationales sectaires américaines ou asiatiques qui « ont toujours pignon sur rue dans les Pays de la Loire, à Nantes, Angers ou Saint-Nazaire ». Elle rappelle l'affaire Néophare et souligne que des partisans de la méthode Hamer sévissent dans les Pays de la Loire...

(Ouest-France, Thierry Ballu, 11.01.2010)

QUITTER UNE SECTE RESTE UNE ÉTAPE ÉPROUVANTE

Libérés de l'emprise de leur gourou, Thierry Tilly, il y a un mois, les « ex-reclus de Monflanquin tardent à reprendre une vie normale ». « L'exfiltration » utilisée pour les sortir de leur emprise est aujourd'hui « rarissime ». L'affaire de Monflanquin reste donc une exception.

Sonya Jougla, psychologue-clinicienne spécialisée dans l'aide aux victimes de secte depuis 35 ans, trouve cette méthode inappropriée « car elle risque, en usant de violence, de renforcer l'adhésion à l'organisation ». Il lui arrive pourtant de participer parfois à des « cellules mobiles » destinées à des adeptes « exfiltrés ». La règle d'or, dans ces circonstances, reste de n'émettre aucune critique sur le gourou risquant de braquer l'ancien adepte...

(La Croix, Marie Boëton, 10.01.2009)

AMÉLIORER LE DISPOSITIF D'ASSISTANCE

Georges Fenech annonce que la sortie de secte sera « un chantier prioritaire » pour la MIVILUDES car « aujourd'hui, les gens qui quittent une secte ne sont pas assez aidés ». « Ils ne savent pas vraiment vers qui s'orienter ».

Le président envisage de demander aux préfets, qui sont aidés par un correspondant « dérives sectaires », comment mieux répondre aux demandes de sortants de sectes désocialisés, sans couverture médicale, sans logement »... La sortie de secte « ne peut être laissée à la seule responsabilité des associations ».

(La Croix, Marilyne Chaimont, 10.01.2009)

« AIDER LES VICTIMES SANS LEUR VOLER LEUR AUTONOMIE »

Pour la présidente de l'UNADFI, Catherine Picard, « les adeptes désireux de s'affranchir d'un mouvement sectaire nécessitent un soutien tout particulier du monde associatif » qui joue alors un rôle d'interface avec la société et les assiste pour retrouver un logement et récupérer leurs droits, tout en les aiguillant vers des psychologues capables de les soutenir. Mais « il s'agit de les aider, sans leur voler leur autonomie ».

(La Croix, Marie Boëton, 10.01.2009)

EN ALLEMAGNE, UN CENTRE D'ACCUEIL POUR AIDER À SORTIR DES SECTES

A Essen (Rhénanie du Nord-Westphalie), le Centre Sekten-Info-NRW est ouvert depuis 25 ans. C'est sans doute la plus ancienne des 30 associations actives en Allemagne. Le centre met à disposition un conseiller, un psychologue, un juriste, et un théologien...

50 sortants de la Scientologie y ont été conseillés en 2008. L'association leur offre une aide psychologique et juridique qui leur permet « de se protéger contre tout chantage » comme par exemple l'utilisation des dossiers personnels. Outre cette aide, les sortants de sectes ont accès au revenu d'aide sociale attribué à toute personne momentanément sans ressources.

Ce sont les membres de la Scientologie et des groupes religieux fondamentalistes, ou leurs proches, qui s'adressent le plus à Sekten-Info.

L'association travaille en collaboration avec les centres catholiques et protestants. L'information générale se trouve complétée par les centres de documentation publique spécialisés dans l'observation des sectes.

Cette « politique d'ensemble reçoit l'appui du Parlement » depuis le rapport de la commission d'enquête du Bundestag sur les sectes en 1998.

(La Croix, Marie Boëton, 10.01.2009)

COMMUNAUTÉ DES BÉATITUDES

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Le Père Etienne Richer, porte parole de la communauté, publie trois communiqués de presse sur le site internet des Béatitudes qui concernent :

- La condamnation en appel pour diffamation publique des quotidiens Nord Eclair et La Voix du Nord suite à la publication d'articles les 25 et 26 mai 2008.
- La plainte en diffamation publique par voie de presse déposée contre Mme Amaury, directrice de Le Parisien-Aujourd'hui en France et contre M. Jean-Marc Ducos, journaliste, ainsi que contre M. Nicolas Le Port Letexier. Une ordonnance de renvoi devant le Tribunal Correctionnel a été prononcée.
- La plainte pour diffamation publique instruite contre M. Christian Terras, directeur de rédaction de Golias. Une ordonnance de renvoi devant le Tribunal Correctionnel a été prononcée.

(Source : <http://beatitudes.org> , janvier 2010)

LES LÉGIONNAIRES DU CHRIST

LES MULTIPLES VIES DU PÈRE MACIEL

Implantée dans vingt-deux pays, la Légion « a fourni à l'Eglise plus de 800 prêtres, compte 2.500 séminaristes, s'appuie sur l'apostolat de 60.000 laïcs, anime 200 écoles et universités, brasse un budget annuel de 650 millions de dollars ».

Début février 2009, le New York Times a révélé que le fondateur, le Père Maciel, décédé un an auparavant à l'âge de 87 ans, avait mené « une double vie » et avait eu... six enfants. Un silence avait été imposé aux prêtres de la Légion. D'une manière plus générale, ces derniers avaient l'interdiction de critiquer leurs supérieurs. Ce « vœu » très particulier n'a été levé qu'en 2006.

Aujourd'hui la Légion peut donc aborder la part hétérosexuelle de son fondateur « pour ne pas avoir à reconnaître les abus pédérastiques » assure un psychanalyste mexicain, Fernando Gonzalez.

En 1998, José Barba, un ancien légionnaire a déposé une plainte devant le Vatican, avec sept autres victimes abusées comme lui par le Père Maciel. Dans « un climat d'extrême répression sexuelle », le Père Maciel leur assurait bénéficier d'une « permission spéciale du pape » pour parvenir à ses fins. Il leur donnait ensuite l'absolution pour le « péché » auquel il venait de les inciter.

En mai 2009, le Vatican a nommé une commission d'enquête composée de trois évêques et de deux autres religieux, dont un jésuite. Une première enquête en 1956 s'était conclue par un non-lieu. Il semblerait que le Vatican ait hâte de conclure sa nouvelle enquête, ce qui reflète son embarras et finalement, son intention de « sauver le formidable outil » qu'est la Légion...

(Le Monde, Joëlle Stolz, 04.01.2010)



Suite au document publié par Golias de novembre-décembre 2009 : « Pourquoi l'Opus Dei est-elle dangereuse ? 165 anciens responsables témoignent » (voir les actualités du mois de décembre 2009) :

lire également, un article d'Agora Vox, écrit par Paul Villach : « Les méthodes totalitaires de l'Opus Dei dénoncées par 165 de ses anciens membres ».

Il y analyse les méthodes « proprement totalitaires » de cet ordre religieux auxquels sont soumis les laïcs célibataires : la dépendance économique entière, l'insécurité juridique, le contrôle de l'individu par isolement social, voire déracinement par déplacements constants, la délation institutionnalisée, appelée correction fraternelle, la censure de l'information, l'exigence d'une soumission aveugle à l'autorité :

<http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/les-methodes-totalitaires-de-l-67682>

MINH VACMA

LE GOUROU D'ALGRANGE INTERPELLÉ À MALTE

Alain Schmitt, le gourou en cavale de la secte Minh Vacma vient d'être arrêté à Malte avec sa compagne.

En octobre 2008, il avait été condamné in absentia par le tribunal de grande instance de Thionville à cinq ans de prison pour séquestration et violences en réunion.

Sept autres adeptes de la secte avaient également été condamnées en première instance pour des violences commises entre août 2003 et juin 2005 sur des membres de la secte (aujourd'hui dissoute).

(*La Croix / AFP, 11.01.2010*)

A lire également :

LA VICTIME OUBLIÉE DE LA SECTE D'ALGRANGE :

<http://www.republicain-lorrain.fr/fr/article/2577255,75/La-victime-oubliee-de-la-secte-d-Algrange.html>

Jennifer Ballot avait 19 ans lorsqu'elle a croisé la route de la secte. Elle y est demeurée vingt deux jours à l'issue desquels elle s'est sauvée. Elle n'a pas porté plainte mais elle témoigne.

(*Source : Le Républicain Lorrain, Alain Morvan, 15.01.2010*)

ORDRE DU TEMPLE SOLAIRE

DES ÉLUS DIFFAMÉS DANS UNE MYSTÉRIEUSE LETTRE

En 2004, une « lettre » s'est trouvée « au cœur d'un emballement médiatique national ». Elle laissait entendre qu'il y aurait eu des financements occultes en lien avec l'OTS. Plusieurs personnalités politiques de Vannes étaient censées y être impliquées.

La lettre, expertisée, a été jugée comme fausse.

L'auteur de cette lettre comparait couramment janvier 2010 pour usage de faux en écriture devant le tribunal de Vannes. Son entreprise d'informatique venait d'être liquidée et il avait usurpé le papier en tête de l'avocat qui était chargé de la saisie de tous ses biens pour créer cette fausse lettre.

Les parties civiles ont insisté « sur le traumatisme de la diffamation et de l'usage dans les médias de ce faux document ». Elles demandent chacune un euro symbolique et le remboursement des frais liés à l'instruction. Jugement le 10 mars 2010.

(*Source : Ouest-France, Nathalie Jay, 20.01.2010*)

SCIENTOLOGIE

L'EXPANSION DE LA SCIENTOLOGIE INQUIÈTE LES POUVOIRS PUBLICS

Malgré sa condamnation à payer une amende de 600.000 euros, la Scientologie prétend se porter très bien. 2009 a même été « une année d'expansion » et le dernier procès a « ressoudé les adeptes », affirme Eric Roux, directeur des affaires publiques.

La Scientologie estime le nombre de ses adeptes en France entre 40 et 50.000 mais la MIVILUDES, de son côté, n'en comptabilise que 2.000. Pour son président, Georges Fenech, « cet affichage de puissance » est une raison de plus pour « redoubler de vigilance ». Comme chaque année, la Scientologie annonce de nouveaux projets. Elle prévoit l'ouverture de trois nouvelles « églises » en France : à Lille, à Mulhouse et à Paris, ce qui porterait leur nombre à quinze.

(Source www.20minutes.fr, Vincent Vantighem, 22.01.2010)

RETOUR SUR LE COUAC DE LA DISSOLUTION AVORTÉE

Georges Fenech, président de la MIVILUDES, trouve étrange qu'à chaque procès de la Scientologie, il se passe un événement hors norme. Il revient sur le dernier procès de la Scientologie qui a rendu la dissolution d'une personne morale condamnée pour escroquerie impossible.

Soupçonnée d'avoir infiltré « les hauts lieux du pouvoir » la Scientologie rétorque que cette modification de la loi s'est passée bien avant le procès... Georges Fenech reste pourtant méfiant car, explique-t-il, l'avocat américain de la Scientologie était au courant « alors qu'en France, personne ne l'était... »

La Chancellerie devrait corriger le code pénal...

(Source : www.20minutes.fr, 22.01.2010)

LA CCDH PIÈGE UN HEBDOMADAIRE

La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme (CCDH) a manifesté la première semaine de janvier 2009 place de la Bastille à Paris. Le journal « L'Itinérant » (1) publie un article émanant directement de la CCDH, qui, rappelons-le, est liée à la Scientologie. L'ADFI Yvelines a adressé une lettre à L'Itinérant, rappelant que le fondateur de la Scientologie était un farouche ennemi de la psychiatrie « et tous les membres de cette organisation sont depuis attachés à combattre cette branche de la médecine ». Cette manifestation tout comme la communication et le lobbying qui l'entourent, « s'inscrivent dans une campagne très active depuis de nombreux mois ».

(1) L'Itinérant n° 790 - lundi 11 au dimanche 17 janvier 2010.

CINÉMA À BIARRITZ : « SCIENTOLOGIE, LA VÉRITÉ SUR UN MENSONGE »

Jean-Charles Deniau vient de réaliser un film bâti sur le témoignage d'anciens membres de la Scientologie. Verdict du réalisateur : cette dernière « se vêt de tous les oripeaux du totalitarisme ».

Il s'interroge sur ce qui pousse des êtres sensés à « tomber dans les mâchoires du squalo » ? Cela reste un mystère. Les anciens adeptes qui témoignent y ont souvent laissé « jusqu'à leur chemise » et aucun d'entre eux ne sait plus comment il en est arrivé là. La facture est pourtant lourde : un morceau de vie gâché, une fortune engloutie, un être cher perdu...

(Source : Sud Ouest.com, J.P.T., 28.01.2010)

[A Biarritz, le film « Scientologie, la vérité sur un mensonge » a été projeté le 28 janvier 2010 à 18h30 à la Gare du Midi et le 30 janvier 2010 à 11h30 au cinéma Le Royal.]

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL / TERRE DU CIEL

PERQUISITION À TERRE DU CIEL

Le 7 janvier 2010, le centre a été perquisitionné à 9 heures précises par les gendarmes. Motif annoncé de la perquisition : travail dissimulé. Les ordinateurs ont été saisis.

Alain Chevillat, le directeur et fondateur du centre, reconnaît « quelques maladresses de gestion » et qu'il y a eu ces dernières années, deux contrôles URSSAF et une visite de l'inspecteur du travail.

Catherine Picard, la présidente de l'UNADFI, interrogée par la journaliste, se dit « ravie de voir que les pouvoirs publics font leur travail ». « Nous avons reçu des appels d'associations et d'élus qui se posent des questions sur ce centre », complète-t-elle. Elle précise n'avoir reçu aucun témoignage direct de participants de Terre du Ciel (1).

Alain Chevillat a demandé au substitut du procureur, Thierry Deschanel, la restitution des ordinateurs confisqués.

(Source : www.lavie.fr, Anne Guion, 28.01.2009)

Alain et Evelyne Chevillat ont fondé le Centre Terre du Ciel en 1990, lieu de « retraite spirituelle » où sont organisés nombre de séminaires et de stages de développement personnel. En 1999, Terre du Ciel s'installe au domaine de Chardenoux situé à Bruailles (71) en Bourgogne.

Pour information : voir le comité de parrainage sur le site : http://www.terre-du-ciel.fr/comite_parrainage.htm

LES ORDINATEURS SERONT RESTITUÉS DANS LES JOURS QUI VIENNENT

Christophe Rode, procureur de la République à Chalon-sur-Saône, à l'origine de la perquisition du 7 janvier dernier, précise que l'enquête a été initiée suite à un signalement de situation potentiellement anormale, signalement communiqué par l'URSSAF et l'inspection du travail. La suspicion porte sur d'éventuelles non-déclarations d'employés et dissimulation du travail.

Les ordinateurs qui avaient été saisis pour permettre la vérification de leurs contenus seront restitués prochainement.

A la question de savoir si des considérations antisectaires ont motivé l'opération, le procureur répond « que le risque sectaire n'est pas une infraction en droit français » et qu'on ne peut pas déclencher une enquête pour ce seul motif. Par contre, l'éventuel caractère sectaire de l'entreprise en lien « avec la situation des salariés dans le cadre du droit du travail » intéresse la justice...

(Source : www.ouvertures.net/portail/feedback_form.asp?doc_id=317)

(1) Ni la MIVILUDES ni l'UNADFI ne sont à l'origine de cette perquisition. Il n'est pas dans les pouvoirs de l'UNADFI de commanditer une action en justice. Rappelons que le motif annoncé de la perquisition est « travail dissimulé ».



CHRONIQUE JUDICIAIRE

DES « ANTI-VACCINATION » DÉBOUTÉS

Le tribunal de grande instance de Paris vient de débouter l'association anti-vaccination Cri-Vie et le parti « Politique de vie » de Christian Cotten qui voulaient faire arrêter la campagne de vaccination contre la grippe H1N1.

Le président de Cri-Vie, Marc Vercoutère et Christian Cotten avaient assigné en référé la ministre de la santé, Roselyne Bachelot. Ils demandaient en outre au tribunal d'ordonner une expertise sur les effets réels du Tamiflu, utilisé pour traiter la pandémie.

(Source : AFP, 25.01.2010)

LE PROCÈS DE CLAUDE DAVID, « PASTEUR-PSYCHANALYSTE » AUTOPROCLAMÉ

Le 25 janvier 2010, Claude David comparait devant le tribunal correctionnel de Toulouse, accusé d'agressions sexuelles et de violences sur mineurs. Douze victimes, des garçons, dont certains étaient âgés de 6 à 11 ans au moment des faits, ont été recensées pour la période 2000-2005.

Claude David est aussi accusé d'une agression sexuelle sur une « personne vulnérable », l'un de ses anciens patients.

Dans les années 80, Claude David crée à Nantes la fondation Pi « dans le sillage de l'antipsychiatrie » puis, en 1998, il s'installe dans le château de la Balme. Il est alors entouré d'une vingtaine de « patients » qui, pour certains sont présents depuis 20 ou 30 ans. Ils sont « regroupés » sous l'égide de l'association « Les Gens de Bernard ».

A la tête de la communauté, Claude David « régent la vie de tous » tout en imposant une référence re-

ligieuse, faisant ainsi des sermons dans la chapelle du château...

Il prône l'homosexualité et rejette le modèle parental tout en se voulant « le garant de l'éducation des enfants ». Mais c'est surtout de violences et d'attouchements sexuels dont ces derniers sont les victimes.

Après quatre mois de détention, Claude David a été remis en liberté mais il est soumis à un contrôle judiciaire. Il habite maintenant à Castelnaudary où il a créé une autre association.

Devant le juge d'instruction, il a reconnu la plupart des faits mais « sans intention sexuelle ». Certains patients le soutiennent toujours « et témoigneront en sa faveur ».

[Finalement, quatre mois ferme ont été requis contre Claude David. Le délibéré sera rendu le 22 mars 2010.]

(Source : www.ladepeche.fr, 28.01.2010)

LE PROFESSEUR JOBEIR EST FINALEMENT RELAXÉ

Le professeur du département de psychologie de l'Université de Brest, Houssine Jobeir, était poursuivi par deux de ses collègues pour « dénonciation calomnieuse ». Il avait adressé une lettre au procureur de la République demandant l'ouverture d'une enquête sur la présence éventuelle d'infiltration sectaire à l'Université.

Il a été relaxé en appel le 20 janvier 2010.

(Source : *Ouest-France*, janvier 2010)

NAVIGATION EN EAUX TROUBLES

L'enquête sur des actes présumés de pédophilie commis entre 1979 et 1992 sur le bateau-école « Karrek Ven » a débouché sur la mise en examen d'une cinquième personne poursuivie pour viols sur mineurs de moins de quinze ans par personne ayant autorité. Il est soupçonné d'avoir violé deux jeunes.

Quatre personnes dont l'ancien capitaine du « Karren Ven », Léonid Kamenoff ont déjà été mises en examen pour des viols et des agressions commis entre août 1979 et 1992.

Une trentaine de jeunes ayant navigué sur le bateau-école ont dénoncé à la police des abus sexuels et 14 se sont constitués partie civile. La Brigade de protection des mineurs (BPM) a établi qu'environ 400 enfants étaient passés par ce « bateau école » créé par Léonid Kameneff.

Une source proche du dossier a déclaré qu'une majorité d'enfants a déclaré à la justice avoir « passé un séjour formidable » à bord du bateau alors que d'autres ont dénoncé « l'aspect sectaire de l'éducation pratiquée ». Ils ont notamment décrit des séances d'autocritique et d'accusation publiques, des séances de massages ou de masturbation collective »...

(Source : VousNousIls.fr/AFP, 25.01.2010)

UN «THÉRAPEUTE » ACCUSÉ DE VIOLS

Jean B., 85 ans, se disait « psychagogue » et ses séances combinaient réflexion intellectuelle, bien-être corporel et sexualité. Accusé de viols sur quatre anciennes patientes entre 1990 et 1998, il était jugé devant la cour d'assises de Paris. Ancien formateur en entreprise, il avait, au moment de sa retraite en 1985, créé un « centre de recherche en psychologie structurale ».

Les expertises psychologiques des plaignantes ont souligné une situation d'emprise psychologique et une soumission à la perversité de Jean B.

Le 29 janvier 2010, la cour a condamné le pseudo-psychologue à six ans de prison ferme. Il est l'un des plus âgés jamais jugés en France...

(Source : Le Parisien, Geoffroy Tomasovitch, 27.01.2009 & Le Figaro/AFP, 29.01.2010)

SATANISME

INTERNET EST UNE PORTE D'ENTRÉE AU SATANISME

Lors d'un entretien, Jacky Cordonnier rappelle que les jeunes demeurent une cible potentielle pour le satanisme. Celui-ci ne représente pas un bloc homogène et il se retrouve, par exemple, dans des pratiques rituelles de destruction ou de « comportements liés à la sexualité »...

Les parents ont un rôle primordial à jouer, d'abord pour repérer le mal-être chez leur enfant et surtout, pour assumer leur rôle d'éducateur et de contrôle. Ils doivent notamment exercer ce contrôle sur l'utilisation d'internet qui reste « la plus grande porte d'entrée vers les mouvances sataniques ».

(Source : Ouest-France, Jérôme Gazeau, 15.01.2010)

RELIGION

LA VAGUE ÉVANGÉLIQUE

On compte près de 450.000 évangéliques en France et plus de 2.000 églises dont près d'un tiers en Ile de France.

L'une de ces églises évangéliques, la Porte Ouverte Chrétienne (Poc) se trouve à quelques kilomètres de Mulhouse. C'est « papa Jean », père de Samuel Peterschmitt, l'actuel dirigeant, qui, en 1987, a transformé un ancien supermarché en local évangélique.

Alors qu'en Ile de France, les églises sont composées à 90 % de la communauté noire alors que celle de Mulhouse compte une majorité de Blancs. Le culte du dimanche à la Porte Ouverte Chrétienne amène quelque 2.500 personnes. Au-dessus de la scène la régie technique filme le culte pour le diffuser sur le site Web. Près de 3.500 cyberévangéliques, répartis dans 37 pays, suivent en direct la cérémo-

nie. Pendant deux heures et demie, les pasteurs se relaient alors que, loin de toute austérité, certains fidèles « possédés, se contorsionnent, pleurent et prient à voix haute ». D'autres rient, les yeux fermés et les bras levés au ciel tandis que d'autres encore, face contre terre, « marmonnent dans un langage mystérieux, incompréhensible ». Enfin, Samuel Peterschmitt prêche à son tour, dénonçant la théorie de l'évolution et prônant le créationnisme. Il blâme également les tenues osées de certaines paroissiennes. Un discours radical auquel le public adhère, le prouvant en déposant son obole dans les urnes : 120 euros par mois, parfois 600 voire 1000 ! « Mais rien n'est obligatoirement, précise un pratiquant ».

(Source : Paris-Match, Emilie Blachere, 07.01.2010)

DIVERS / RELIGION

EGLISE NOTRE DAME DU ROSAIRE / MISE EN GARDE DE L'ADFI MARTINIQUE

Son président, Lucien Zecler et Philippe Bouvier, membre actif, s'inquiètent d'une possible résurgence de l'Eglise Notre Dame du Rosaire dont la « guide spirituelle » avait été condamnée en 2002 à un an de prison avec sursis et 30.000 euros d'amende pour avoir détourné à son profit une somme de 500.000 euros.

Des adeptes du groupe vivent toujours en communauté dans une villa de Fort de France mais rien ne filtre de leurs activités. Selon des témoignages de familles à l'ADFI, plusieurs étudiants auraient été formés par « la grande prêtresse » pour prendre le relais. Cette dernière se prétendait guérisseuse.

Le 29 décembre dernier, un cadavre en décomposition a été découvert dans la villa...

(France-Antilles, L.M.M., 08.01.2010)

MESSAGES DANS LE VIGNOBLE

Invoquant des raisons de sécurité, le maire de Vallet vient de prendre un arrêté municipal interdisant tout rassemblement de personnes au Chêne-Verdet (44) où, tous les troisièmes samedis du mois, 300 à 700 personnes se rassemblent pour assister aux « déclarations divines » de la Vierge Marie, répercutées par Marie-Pierre, une ancienne bénévole de Mère Térésa. L'Eglise a ouvert une « enquête ».

(Source : Ouest-France, 17.01.2010)

SECTES ET RELIGIONS À HAÏTI

LES SAUVEURS DE LA « BIBLE BELT » INVESTISSENT HAÏTI

Depuis le séisme, des centaines de missionnaires de toutes confessions affluent en masse à Port au Prince. Ils sont censés venir en aide aux sinistrés... sauf que parmi eux, l'on trouve nombre d'illuminés ou des « religieux » aux pratiques sectaires. Ils sermonnent, évangélisent, baptisent mais surtout... ils agacent. « Qui sont-ils ? Comment sont-ils venus ? Quels comptes rendent-ils ? » demande une infirmière haïtienne venue de Montréal, alors qu'un diplomate compare cette affluence à un « déluge ». Ces « missionnaires de la pitié » sont venus par les airs, engorgeant l'aéroport tenu par les Américains dès le deuxième jour et retardant l'arrivée, parfois de 48 heures, de stocks vitaux de médicaments » tempête un médecin haïtien. « La plupart débarquent de la Bible Belt, la « ceinture de la Bible »... Haïti est une terre de prédilection depuis des années pour des organisations évangéliques américaines qui « y ont ouvert des orphelinats, des écoles et des églises ».

Dans le contexte du séisme, les missionnaires « habituels » ont été remplacés « par une armada de serviteurs du Dieu venus des quatre coins des Etats-Unis » et qui agissent en marge des secours officiels ! Ainsi des « croisés » emmenés par Crisis Response International (CRI), un groupe fondamentaliste, ont leur quartier général à la Quisqueya School. Sur le site internet du groupe, le fondateur, Sean Malone, présente ses « missionnaires prophétiques de la fin des temps » déployés dans les situations de crise. Les fidèles sont même invités à s'inscrire dans des camps d'entraînement « express » afin d'être déployés dans l'île dans les semaines qui viennent...

D'autres groupes fondamentalistes comme « Art of Mercy » sont des inconnus « au bataillon humanitaire ». Quant à Open Hands, il s'est vu refoulé par les Nations-Unies des grands centres de santé de Port au Prince. Peut-être parce que ce groupe prétend soigner le sida par la nutrition ?

(Source : Libération, 27.10.2010 & www.24heures.ch/Rodirgo ABD/AP, Jean-Cosme Delaloye, 28.01.2010)

DES SCIENTOLOGUES DÉJÀ À HAÏTI

Les Anonymous de Montréal avaient prévu que des « Ministres volontaires » de la Scientologie se rendraient à Haïti.

Bien que marginal, l'organisation a déjà développé un « commerce » de Dianétique en Haïti et elle se présente dans le journal pro-scientologue, Tampa Bay Informer, comme une association de bienfaisance. Mais pourquoi s'intéresse-t-elle aux habitants de ce pays ? Selon un blog (Glory Marcabia), l'organisation recrute des Haïtiens dans le but d'en faire des travailleurs à faibles revenus. Elle utilise alors des visas américains « pour travailleurs religieux » afin d'envoyer les nouvelles recrues travailler dans les centres de la Scientologie. Selon un autre article de Jeff Jacobsen, les travailleurs en question sont soumis à des semaines de 70 heures de travail pour un salaire hebdomadaire d'environ 50 dollars. Et certains d'entre eux seraient mineurs.

(Source : Anonymous Montreal, 12.01.2010)

DÉCLARATIONS D'ERIC ROUX

Le directeur des affaires publiques du Celebrity Center à Paris, Eric Roux, a déclaré que « s'il faut sortir des corps des gravats, les scientologues sont là. S'il faut aider une équipe médicale à s'organiser pour qu'elle opère dans les meilleures conditions possibles, ils le feront ».

Selon la Scientologie, 400 membres seraient actuellement sur place.

(Source : 20minutes.fr, 28.01.2010)

LES ANONYMOUS AVAIENT VU JUSTE : LA SCIENTOLOGIE DÉBARQUE EN FORCE À HAÏTI

Des « ministres volontaires » scientologues, repérables à leurs T-shirts jaunes « impeccablement repassés » sont arrivés dès le 16 janvier 2010 « avant même plusieurs équipes de secours étrangères » ! A leur descente d'avion, ces « ministres volontaires » avaient un bus qui les attendait, alors « que des groupes de sauveteurs cherchaient désespérément, trois jours après le tremblement de terre, un moyen de locomotion pour se déplacer dans Port au Prince ».

Les « ministres volontaires » ont été rejoints le 25 janvier 2010 par l'acteur John Travolta qui avait affrété un Boeing 707 lui appartenant. Celui-ci a atterri avec quatre (ou six... Les chiffres diffèrent d'un article de presse à l'autre...) tonnes de denrées alimentaires et une quinzaine de scientologues « prêts à convertir Haïti ». Selon le journal canadien « La Presse », le Boeing de l'acteur aurait réussi à atterrir à Port au

Prince, alors que près de 800 avions, parfois officiels, se trouvent sur liste d'attente...

Le journal Libération comptabilise pour sa part plus de 80 scientologues, en tee-shirt jaune, qui « expérimentent » le procédé estampillé scientologie « d'assistance par le toucher » destiné à rétablir l'énergie ou « la communication » à l'intérieur du corps en touchant les blessés ou les malades à travers leurs vêtements.

Dans l'hôpital central de Port au Prince, la présence de volontaires scientologues « fait grincer des dents ». A l'image de ce médecin américain qui ironise : « j'ignorais qu'on pouvait soigner la gangrène grâce au toucher ! »

(Source : www.lejdd.fr, 27.01.2010 & Libération, 27.01.2010 & *7sur7*, 23.01.2010 & www.24heures.ch, Jean-Cosme Delaloye, 28.01.2010)

GEORGES FENECH COMMENTE LA VENUE DES SCIENTOLOGUES À HAÏTI

Le président de la MIVILUDES est interviewé par le journal au sujet de l'arrivée devant les caméras de télévision du monde entier de John Travolta accompagné de membres de la Scientologie. Il ne peut que constater que cette dernière en sort « gagnante sur le plan de la notoriété » mais aussi sur le plan financier. En effet, être sur place lui permet « de faire des appels aux dons » et même, éventuellement, d'obtenir des subsides des organisations internationales.

Ce phénomène n'est pas nouveau, il a commencé à être observé lors de la catastrophe de Tchernobyl en Ukraine en 1986 mais il a « pris de l'ampleur » lors des attentats du World Trade Center en septembre 2001 pour ensuite continuer au moment du Tsunami...

Le problème, rappelle Georges Fenech, est que la Scientologie (et les autres mouvements sectaires présents) pratiquent « un humanitaire dévoyé qui consiste à faire du prosélytisme sous couvert de venir en aide à des populations ». Mais cela pose surtout la question de la mise en place « d'une coordination internationale chargée de répartir les secours au niveau de l'ONU et des instances européennes ». Cela permettrait de « barrer la route » à ces « usurpateurs de l'humanitaire ».

(Source : 20minutes.fr, Armelle Le Goff, 27.01.2010)

TÉMOINS DE JÉHOVAH

LES TÉMOINS DE JÉHOVAH ANNONCENT LEUR VENUE À HAÏTI

Le 20 janvier 2010, douze témoins de Jéhovah dont quatre médecins, deux chirurgiens, quatre infirmières et une sage-femme sont arrivés « à la succursale » de Haïti, venant de la République Dominicaine. Un second groupe de 12 Témoins venant de Guadeloupe est ensuite arrivé. Des vivres, des médicaments et du matériel médical ont également été envoyés.

(Source interne des Témoins de Jéhovah, 28.01.2010)

SOKA GAKKAI

PROMESSES DE DONS POUR HAÏTI

Selon Soka Gakkai International (SGI), des organismes qui lui sont affiliés ont fait des dons ou des promesses de dons pour soutenir les opérations de secours en Haïti.

(Source interne de la SGI, 20.01.2010)

VAUDOY ET RELIGIONS

HAÏTI / LA MONTÉE DES CROYANCES CONCURRENCE LE CATHOLICISME

L'auteur de « Religions et lien social », docteur en sociologie et en théologie se trouvait à Port au Prince lors du tremblement de terre. Il explique que ces dernières années, le pentecôtisme est en train de dépasser le catholicisme. Le mouvement protestant « prospère sur le désespoir des populations, notamment dans les villes » alors que le catholicisme qui avait auparavant la charge de l'éducation, de la culture et des questions sociales, « a de plus en plus de mal à jouer ce rôle ».

D'autres croyances investissent l'île : celle des Mormons, des Témoins de Jéhovah, des Rastafaris... Et à ces nouveaux cultes, il faut ajouter l'islam... La plupart s'allient au vaudou omniprésent à Haïti ou bien prennent appui sur l'imaginaire vaudou comme, par exemple, le pentecôtisme. En effet, si ce dernier diabolise le vaudou « parce qu'il repose sur un pacte avec Satan », il joue aussi sur des pratiques communes aux deux religions telle la transe.

(Source : Le Monde, Jérôme Fenoglio, 23.01.2010)

HAÏTI / « LES ESPRITS SAVAIENT »

Les prêtres vaudous occupent une place centrale dans la société et pour les prêtres vaudous « les esprits » avaient prévu que Haïti allait souffrir. Ils envoyaient des signes ou « prévenaient » par des songes. L'un des prêtres vaudou (un « hogan ») explique sa vocation par le fait qu'il était « un réclamé des esprits ». Il a été choisi par eux et il lui était impossible de refuser « à moins d'endurer des souffrances jusqu'à la mort ». Depuis, il organise les cérémonies du calendrier vaudou, des mariages, des actions de grâce demandées et payées par des particuliers. Il fait office de conseiller, de confesseur, d'arbitre et de psychologue...

(Source : Le Monde, Annick Cojean, 23.01.2010)

Article intégral à lire sur le site :

http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2010/01/22/en-haiti-les-esprits-savaient_1295255_3222.html

A lire :

Un autre article sur le vaudou à Haïti : « Un peuple habité par la religion »

http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2010/01/27/un-peuple-habite-par-la-religion_1297195_3222.html

AUM

JAPON / SENTENCE DE MORT POUR UN MEMBRE DE LA SECTE

La Cour Suprême du Japon vient de confirmer la condamnation à mort d'un membre de la secte Aum Shinrikyo, Tomomitsu Niimi, 45 ans. Elle a rejeté son appel.

Niimi a été reconnu coupable de 11 crimes dont le meurtre en 1989 d'un avocat, de l'épouse de celui-ci et de leur enfant. Il a en outre été reconnu coupable pour son implication dans l'attaque au gaz sarin de Matsumoto qui tua 7 personnes puis dans l'attaque similaire dans le métro de Tokyo qui provoqua la mort de 12 personnes et l'intoxication de milliers d'autres.

Dix personnes ont déjà été condamnées à mort. Depuis l'année 2000, Aum s'est rebaptisée Aleph. En 2007, un ancien adepte a créé un nouveau groupe appelé Hikari No Wa (Cercle de l'Arc en Ciel).

(Source : D'après « Japan's Supreme Court Upholds Death Sentence for Ex-cult member », <http://english.people.com.cn/>, Xinhua, 19.01.2010)

Lire dans la revue « Bulles » n°83 : Aum, un gourou responsable qui plaide non coupable » :

<http://www.unadfi.com/IMG/pdf/AUM.pdf>

MOUVEMENT RAËLIEN

CANADA / ENTRETIEN AVEC L'EX-RAËLIEN JEAN-DENIS SAINT CYR

L'ex-raëlien, qui a assumé d'importantes fonctions dans le mouvement pendant près de 14 ans, a récemment publié un livre-choc : « Confessions de Raël à son bras droit ».

Jean-Denis Saint-Cyr écrit notamment que Raël lui a un jour avoué « qu'il avait inventé ses rencontres avec les extraterrestres ».

Lors d'un entretien très détaillé, Jean-Denis Saint-Cyr explique pourquoi il est malgré tout demeuré dans le mouvement jusqu'en... 1990 alors que Raël lui avait fait ses révélations dès 1984 !

(Source : www.blogparanormal.com, 23.01.2010)

EGLISE FONDAMENTALISTE DES SAINTS DES DERNIERS JOURS (FLDS)

CONDAMNATION POUR AGRESSION SEXUELLE

Un membre de la secte polygame, FLDS, Michael Emack âgé de 59 ans, vient d'être condamné à sept ans de prison pour agression sexuelle sur une jeune fille de 16 ans. Selon la loi du Texas, une personne de moins de 17 ans ne peut pas avoir de relations sexuelles avec un adulte

Neuf autres suspects dont le chef de la secte, Warren Jeffs, sont en attente de procès pour agression sexuelle.

(Source : D'après traduction de « FLDS member going to prison for child sex assault », A.P., 22.01.2010)

SCIENTOLOGIE

ÉTATS-UNIS / RESTAURATION DE MATÉRIAUX SCIENTOLOGUES

Plus de 1.000 enregistrements « inédits » de conférences données par Ron Hubbard et divers matériaux, dont des centaines de brochures, ont été [providentiellement ?] retrouvés dans des lieux divers : une cave à Wichita, au Kansas, une remorque d'entreposage à Phoenix, un garage à Oakland en Californie...

Ces « matériaux restaurés » sont maintenant disponibles à la vente au tarif de 7.500 dollars.

David Bromley, un professeur de religion et de sociologie de l'Université Virginia Commonwealth qui a beaucoup écrit sur la Scientologie, rappelle que les adeptes sont des « fondamentalistes » qui prennent les écrits de Ron Hubbard au pied de la lettre...

(Source : D'après traduction de « Restoration of Lost Scientology Materials Complete, A.P., 08.01.2010)

BELGIQUE / OUVERTURE D'UNE NOUVELLE ÉGLISE À BRUXELLES

La Scientologie annonce qu'un bâtiment de 8000 m² a été inauguré à Bruxelles le 23 janvier 2010...

(Source : communiqué de presse de la Scientologie, janvier 2010)

[A noter qu'aucun organe de presse n'a relayé cette information...]

ESPAGNE / RAPPEL DE LA « MISE AU POINT » DE LA MIVILUDES

Une « mise au point » a été publiée dans La Lettre bimestrielle de la MIVILUDES d'octobre 2009, rappelant que « contrairement à une interprétation erronée, la Scientologie n'a pas été reconnue comme une religion en Espagne mais que la Chambre administrative de l'« Audience nationale » lors d'un jugement daté du 11 octobre 2007, a simplement autorisé la Scientologie à être enregistrée en tant qu'« entité religieuse » ce qui ne lui octroie que « la personnalité juridique ». Cette décision n'a donc pas « valeur de reconnaissance de la Scientologie par le gouvernement espagnol, lequel n'a pas changé de position à son égard ».

(Source : Le Lettre bimestrielle de la Miviludes, octobre 2009)

QUÉBEC / INAUGURATION EN GRANDE POMPE À QUÉBEC

Début janvier 2010, la Scientologie au Québec était à la recherche de fonds pour terminer son nouveau « lieu de culte » qui à terme, devait comporter des bureaux administratifs, des salles de cours, une « chapelle » de 200 places, etc...

Pourtant dès le 30 janvier 2010, ce « lieu de culte » a été inauguré. Une partie de la rue Saint-Joseph avait été fermée pour la circonstance. 1.000 personnes seraient venues participer à cet événement. L'organisation se prépare à démarrer un « projet deux fois plus important » à Montréal.

(Source : Le Journal de Québec, Kathryne Lamontagne, 04.01.2009 & Agence QMI, 30.01.2010)

A lire : L'église de la scientologie vue de l'intérieur, Le Soleil, Marc Allard, 30.01.2010 :

<http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201001/30/01-944634-leglise-de-la-scientologie-vue-de-linterieur.php>

AUSTRALIE / TROUBLE DANS LA MAISON DE HUBBARD

Un film sur Tom Cruise, mis sur le site internet YouTube et qui avait provoqué des menaces de poursuites de la part de la Scientologie, a contribué à créer le groupe des Anonymous. Dans la foulée, des centaines de manifestations ont été organisées contre la Scientologie et parmi les premières, il y avait celles de Sydney, Melbourne et Adélaïde en Australie.

De nombreux scientologues ont ainsi découvert pour la première fois qu'il existait une opposition très répandue contre l'organisation. L'un d'eux, Kevin Mackey, après s'être documenté, a décidé qu'il n'entrerait plus jamais dans un bâtiment appartenant à la Scientologie.

Il fait partie des plaignants dont parlait le sénateur Nick Xenophon (1) au parlement fédéral en novembre dernier, lorsqu'il prononçait un discours accablant contre la Scientologie.

En août dernier, le plus ancien membre norvégien de la Scientologie, Geir Isene, a fait publiquement défection. Il a publié en ligne un document condamnant la gestion actuelle de l'organisation. Il a traité la campagne actuelle et mondiale de construction de la Scientologie, connue sous le nom de « Croisade Org Ideal », d'escroquerie.

Geir Isene a ensuite incité deux américaines haut placées, Mary Jo Leavitt et Sherry Katz à quitter la Scientologie. Tous les trois affirment « leur croyance » dans l'enseignement de Ron Hubbard mais pas dans l'organisation.

Quant aux membres de la scientologie australienne qui se sont manifestés au sénateur Xenophon, ils

disent avoir recueilli de l'information sur internet et l'avoir transmise à des centaines de membres de la scientologie, provoquant encore plus de défections.

Pour Stephen Kent, professeur de sociologie à l'Université de l'Alberta au Canada, et expert de premier plan sur la Scientologie, cette propension à la défection, conséquence de la critique sur internet, est mondiale. La libre disponibilité des informations en ligne suffit à dissuader beaucoup de ceux qui auraient un intérêt pour la Scientologie.

Mais selon Kent, la réaction de la Scientologie « à son déclin » est plus dangereuse pour elle que cette mauvaise publicité. Et plutôt que de « se serrer la ceinture », la Scientologie a lancé une campagne visant à construire de nouvelles « églises » et des centres à travers le monde pour attirer de nouveaux membres. Les nouveaux centres s'intègrent dans la croisade Idéal Org. En attendant, les membres de Melbourne ont été invités à venir à l'Org avec « argent comptant, chèque ou carte de crédit »...

Rappelons enfin la série de défections aux Etats-Unis, notamment celle du réalisateur Paul Haggis ainsi que la série de récits accablants sur la Scientologie parus dans le St Petersburg Times en Floride...

(1) Nick Xenophon fait campagne pour mener une enquête sur le statut d'exonération fiscale de la Scientologie en Australie.

(Source : d'après traduction de « Trouble in the house of Hubbard », Sydney Morning Herald, Nick O'Malley, 23.01.2010)

LA SCIENTOLOGIE ATTAQUE LES FILLES DE SAINT-PAUL

En 2007, la maison d'édition catholique des Publications Pauline a publié le livre de Maria Pia Gardini : « Mes années à la Scientologie ». En décembre 2009, elle a sorti un second ouvrage du même auteur : « Le courage de parler », récits de 14 anciens scientologues »(1). Ces ouvrages ont été écrits avec le journaliste italien, Alberto Laggia.

En septembre 2009, un avocat de la Scientologie en Italie a envoyé « une lettre d'avertissement » à Maria Pia Gardini et à la maison d'édition les menaçant de les attaquer en diffamation. Et de fait, la Scientologie en Italie vient d'annoncer qu'elle engageait des poursuites.

Ces deux ouvrages ont été publiés par la maison d'édition italienne des Publications Pauline, gérée

par les Filles de Saint-Paul. Celles-ci gèrent par ailleurs 14 librairies aux Etats-Unis et au Canada, 47 en Italie, 3 en Australie...

(1) voir le site internet : http://www.lepost.fr/article/2010/01/17/1892656_des-nnonnes-menacees-par-la-scientologie.html

Maria Pia Gardini est entrée en contact avec la Scientologie par l'intermédiaire de sa fille qui suivait le programme « anti-drogue » Narconon.

Lire deux témoignage de Maria Pia Gardini sur le site :

<http://www.antisectes.net/gardini-sole.htm>

<http://anti-scientologie.ch/maria-gardini.htm#haut>

ORDRE DU TEMPLE SOLAIRE

SUISSE / TÉLÉVISION : LE DRAME OTS, QUINZE ANS APRÈS, 27 JANVIER 2010

« Zone d'ombre », une émission de la TSR, replonge dans les massacres de 1994 à Cheiry et Salvan. Un ancien adepte, Charles Dauvergne, se trouvait sur le plateau avec plusieurs autres invités. Il est interrogé par la journaliste.

Installé en Bretagne, il est l'auteur d'un ouvrage « Vingt ans au Soleil du Temple » dans lequel il raconte les vingt années passées dans la secte. Avec le recul, il a le sentiment « de ne pas s'être fait embobiner » selon ses propres termes, car il ne faisait l'objet d'aucune pression de la part des responsables. Il était convaincu que les maîtres cosmiques existaient. Il confie enfin qu'il n'était pas assez proche des dirigeants de la secte et que cela lui a permis d'échapper aux massacres.

(Source : *Le Nouvelliste.ch*, Christine Savioz, 27.01.2010)

L'on apprend, lors de cette émission que Charles Dauvergne est devenu conteur, tout comme un ancien adepte de l'OTS, Yannick Jaulin (dans un spectacle donné en 2007 au Théâtre National de Chaillot, ce dernier évoquait « sa dérive sectaire » à l'OTS).

TÉMOINS DE JÉHOVAH

ÉTATS-UNIS / REFUS DE LA COUR SUPRÊME

La Cour Suprême a refusé d'entendre la requête en appel de Lawrence Hugues, le père de l'adolescente Témoin de Jéhovah, Bethany, décédée pour avoir refusé de recevoir des transfusions sanguines.

M. Hugues soutenait que les dirigeants de la Watch Tower Society, ainsi que leurs avocats, étaient en conflit d'intérêt et ne pouvaient pas donner « de conseils objectifs » à sa fille. Il reprochait ainsi au groupe de l'avoir persuadée que les transfusions sanguines étaient « mauvaises ».

Dans sa décision, la « plus haute cour » refuse à M. Hugues le droit de tenter de renverser la décision d'une « cour inférieure » qui avait rejeté sa poursuite contre la Watch Tower Society ainsi que la majorité des « allégations » à l'encontre des avocats. La cour suprême n'a pas fourni d'explications pour justifier sa décision.

M. Hugues avait entamé ses procédures judiciaires en 2004 après qu'il eut été nommé administrateur de la succession de Bethany.

(Source : Shannon Montfomery, 28.10.2010)

IRLANDE / ELLE REFUSE UNE TRANSFUSION SANGUINE

Mme Baxter, 56 ans, Témoin de Jéhovah, est décédée cinq jours après une intervention chirurgicale. Malgré une importante hémorragie, elle a refusé la transfusion sanguine qui aurait pu la sauver.

Avant son opération, elle avait signé un formulaire spécifiant qu'elle refusait toute transfusion.

Un coroner a demandé à la direction de l'hôpital qu'elle envisage de solliciter une décision de justice dans des cas similaires. De son côté, le procureur a déclaré que conformément au droit irlandais, un patient peut choisir son traitement médical tant qu'il est informé des risques.

Le mari de Mme Baxter n'est pas allé contre de la volonté de son épouse.

(Source : D'après « Refusing blood cost Jehovah's Witness her life », Irish Independent, Georgina O'Halloran, 18.12.2009)

ACTUALITÉS - ÉTRANGER DIVERS

ISRAËL/UN GOUROU ARRÊTÉ POUR ESCLAVAGISME ET ABUS SEXUEL

Goel Ratzon, 59 ans, est accusé d'avoir « tenu sous sa coupe » pendant des années des dizaines de femmes et d'enfants. Il a été arrêté à Tel Aviv « pour inceste et mauvais traitements ».

L'homme était connu depuis des années « comme le gourou d'une secte ». La police le soupçonne d'avoir violé et rendu ses propres filles enceintes.

Selon la presse israélienne, il contrôlait tous les mouvements des membres et avait mis au point une brochure qui leur imposait « des règles drastiques » de vie et des « punitions ». En outre, il leur aurait demandé de « se suicider » s'il lui arrivait quelque chose.

(Source : La-Croix.com/AFP & Le JDD, 14.01.2010)

SANTÉ / BIOLOGIE TOTALE

BELGIQUE / PLAINTE POUR HOMICIDE ET NON ASSISTANCE À PERSONNE EN DANGER

Nathalie de Reuck a écrit un livre-enquête « On a tué ma mère » en collaboration avec le documentariste belge, Philippe Dutilleul. Cet ouvrage dénonce des pratiques assimilées à des dérives sectaires et qui se basent sur la « biologie totale ».

La mère de Nathalie, Jacqueline Starck, atteinte d'un cancer du sein faisait confiance à des charlatans adeptes de la biologie totale (1) : un ostéopathe belge et deux pseudo-thérapeutes qui prétendaient soigner par téléphone !

Son état s'était dégradé à tel point qu'elle « avait une plaie ouverte à la place du sein » Son cancer avait été soigné uniquement avec de l'oignon, de la teinture mère de calendula et du citron !

Avant de mourir, Jacqueline Starck avait demandé à sa fille de tout faire pour éviter qu'il y ait d'autres victimes.

Une instruction est en cours au tribunal de Bruxelles mais l'ostéopathe bruxellois continue d'exercer. Quant à l'une des thérapeutes, elle consulte dans le Périgord et prétend que « sa » patiente est « morte guérie » ! Le second thérapeute, installé en Auvergne, souffre maintenant d'une tumeur au cerveau. Il se demande si les mauvaises ondes de Jacqueline Starck « ne l'ont pas contaminé » !

(Le Parisien, Hélène Bry, 13.1.2010 & SudOuest.com, N. Ladde, 19.01.2010)

(1) Pour la « Médecine Nouvelle Germanique » (Méthode Hamer) et la biologie totale (créée par un ancien élève de Hamer), toute maladie est la résultante d'un conflit psychologique et la guérison ne peut se produire que lorsque ce conflit est résolu.

Pour information :

Quand la médecine germanique tue !

5 ans après le décès de Corinne Thos, victime de la Médecine Germanique (Méthode Hamer) : <http://seulomonde.canalblog.com/tag/corinne%20thos>

Autres victimes de la méthode Hamer sur le site de Wikipedia

http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.ariplex.com/nmwiki/index.php%3Ftitle%3DVictims_of_new_medicine&ei=1IFpS4LnMdyX4gap-qTwAg&sa=X&oi=translate&ct=result&resnum=2&ved=0CA4Q7gEwAQ&prev=/search%3Fq%3DAribert%2BDeckers%26hl%3Dfr%26lr%3D%26sa%3DG

A lire sur le site de Psychothérapie Vigilance :

La présentation du livre « On a tué ma mère » de Nathalie de Reuck et Philippe Dutilleul, Editions Buchet-Chastel, 2010

Cet ouvrage est préfacé par Guy Rouquet, fondateur et président de Psychothérapie Vigilance. http://www.psyvig.com/default_page.php?menu=1&page=44

A cette même adresse voir également :

- Un entretien de Nathalie de Reuck : son combat contre les charlatans qui ont tué sa mère.

(Source : www.elle.fr, propos recueillis par Claire Hache)

- Le film de Philippe Dutilleul : « mort biologique sur ordonnance téléphonique »

(Source: *La Libre Belgique*, 02.12.2009)

<http://seulomonde.canalblog.com/archives/2010/01/15/16210339.html>

- Morte à cause d'un marabout. Sa fille témoigne ! Ils promettaient de la guérir.

(Source : *La Dernière Heure*, Laura Cerrada Crespo, 02.12.2009)

<http://www.dhnet.be/infos/societe/article/291166/morte-a-cause-d-un-marabout-sa-fille-temoigne.html>

<http://www.dhnet.be/infos/societe/article/291167/ils-promettaient-de-la-guerir.html>

PARANORMAL

ROUMANIE / VOUS AVEZ DIT SORTILÈGE ?

Le leader et président du Sénat, Mircea Geoana, a prétendu avoir été victime de forces occultes utilisées par son adversaire, Traian Basescu, lors d'un débat télévisé.

En outre, ce dernier portait un pull violet et ses partisans des cravates violettes. De plus le débat s'est déroulé un jeudi, le jour de la flamme... violette. Il s'agirait là « d'un vieux sortilège égyptien ».

Mircea Geoana serait en passe de perdre la présidence de son parti.

(Source : Ouest-France, Marion Guyonvarc'h, 25.01.2010)

À SIGNALER

CHARLATANS DE LA SANTÉ : DES PRATIQUES À RISQUES, LE MAGAZINE ESSENTIEL SANTÉ, CATHERINE JANVIER, NOVEMBRE 2009

« Les charlatans peuvent donner de faux espoirs et faire perdre leur chance de guérison aux malades, tout en leur faisant payer un prix souvent exorbitant », explique Houssine Jobeir, docteur en Psychopathologie et maître de conférence de l'Université de Bretagne occidentale.

De son côté, Catherine Picard, présidente de l'UNADFI, observe que la méthode actuellement le « plus en vogue » est la kinésiologie. En manipulant le corps de la personne, le pseudo-praticien lui soutire des informations intimes et de manière insidieuse, une relation d'emprise peut se créer...

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CERCLE LAÏQUE POUR LA PRÉVENTION DU SECTARISME

Elle se déroulera le 27 mars 2010 à Deyvillers (88) dans les locaux de l'ADED (Association de Défense de l'Environnement de Deyvillers), association qui oppose les habitants de Deyvillers aux Témoins de Jéhovah à propos de la construction d'une grande salle de culte dans leur village.

Avant son assemblée générale, le CLPS organise une journée de réflexion. Parmi les thèmes abordés : l'écologie, le retour du naturel dans les médecines alternatives, le New Age...

Informations sur le blog : <http://actu-sectarisme.blogspot.com>



LE MONDE DES RELIGIONS, JANVIER-FÉVRIER 2010

Parmi les articles :

- Les scientologues mis à l'amende

- Dossier « Dieu et la Science » qui comprend, entre autres, l'article « Une révolution philosophique ? », un débat entre André Comte-Sponville et Jean Staune. Pour le premier, « passer de l'idée de problèmes scientifiques à un discours religieux sur la transcendance n'est pas loin d'une forme d'escroquerie intellectuelle ». Pour le second, « nous vivons une révolution conceptuelle qui rend plus facile à penser une vision religieuse du monde et plus difficile une vision matérialiste du monde »...

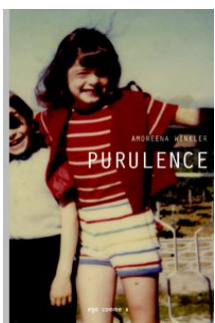
- La prophétie rasta : inspiré « à la fois de la Bible anglo-saxonne et de la spiritualité africaniste », le culte rastafarien fut popularisé dans les années 1970 par le chanteur reggae Bob Marley.



LES MÉDECINES NON CONVENTIONNELLES OU LES RAISONS D'UNE CROYANCE

Jean Brissonnet, Editions book-e-book, novembre 2009

« Il y aura toujours des patients prêts à se tourner, soit par idéologie, soit par désespoir » vers ce type de médecines.



PURULENCE

Amoreena Winkler, ego comme x, 2009

L'auteur est née en 1978 à Rome dans la secte « proxénète, pédophile et apocalyptique » « Les Enfants de Dieu » dont elle sort à l'âge de 17 ans.

Tous les documents qui ne sont pas joints à la revue de presse peuvent être communiqués sur demande au Service documentation : 01.44.92.35.92.

RETROUVEZ LE SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO SUR NOTRE SITE INTERNET

BulleS

UNADFI

Abonnement

La revue trimestrielle de l'UNADFI

FRANCE	ÉTRANGER	ABONNEMENT DE 1 AN - 4 NUMÉROS
25 €uros	30 €uros	normal
30 €uros	35 €uros	de soutien
ABONNEMENT DE 2 ANS - 8 NUMÉROS		
48 €uros	50 €uros	normal
60 €uros	70 €uros	de soutien

BULLETIN D'ABONNEMENT À COMPLÉTER ET RETOURNER À L'UNADFI

130, RUE DE CLIGNANCOURT - 75018 PARIS

NOM-Prénom:

Adresse :

Renouvellement d'abonnement :

Souscription à un abonnement :

Ci-joint le versement de la somme de :€uros par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'UNADFI

Date et signature :

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.